

L'Université de Rennes 1 accueille plus de 30 000 étudiants répartis sur 6 campus à Rennes, Saint-Malo, Saint-Brieuc et Lannion, au sein de 19 composantes de formation, dont 2 écoles et 4 IUT, et de 36 unités de recherche et d'appui à la recherche réparties en 5 grands domaines: Mathématiques - Numérique, Biologie - Santé, Molécules – Matériaux - Structures, Droit – Economie – Gestion – Science politique - Philosophie, Environnement, en lien étroit avec les grands organismes de recherche (CNRS, Inria, Inserm, INRAE).

L'établissement mobilise plus de 3300 personnels au service de l'enseignement, de la recherche et de l'innovation, dont 1800 enseignant.e.s-chercheur.e.s et enseignant.e.s. Les grandes thématiques de recherche de l'université sont référencées dans les classements internationaux dont celui de Shanghai qui en recense 19 où UR1 compte parmi les 500 premiers établissements mondiaux.

Fiche de poste détaillée

N° du poste : PR0095

Section CNU ouverte au recrutement : 27

N° Galaxie : (complété par DRH lors enregistrement Galaxie)

Enseignement : [Systèmes/Réseaux/Génie logiciel/Bases de données](#)

Descriptif détaillé des enseignements :

La personne recrutée rejoindra l'équipe pédagogique de l'École Supérieure d'Ingénieurs de Rennes (ESIR). Dans ce cadre, le/la candidat.e sera appelé.e à s'impliquer fortement dans la conception, la mise en place et le pilotage des enseignements fondamentaux d'informatique du cycle ingénieur de l'école. Le/La candidat.e devra en particulier être à même de contribuer aux besoins clés d'enseignement de l'école dans l'un ou plusieurs des domaines suivants : systèmes, réseaux, génie logiciel et bases de données.

La personne recrutée sera par ailleurs appelée à prendre des responsabilités pédagogiques ou d'intérêt général au sein de l'école, en y apportant une vision ambitieuse et novatrice au service de la stratégie de développement de l'ESIR. Selon les responsabilités prises, le/la candidat.e devra, par exemple, contribuer à faire vivre et développer les partenariats internationaux (en particulier pour la mobilité étudiante), les partenariats industriels de l'école, contribuer à l'évolution des programmes d'enseignement et à l'innovation pédagogique (y compris lien formation-recherche), à définir et suivre une politique de recrutement des étudiants et apprentis, en lien étroit avec la direction et les autres responsables de formation.

Le/La candidat.e pourra être amené.e à effectuer des interventions et/ou des enseignements disciplinaires en langue anglaise et devra être mesure d'utiliser des ressources pédagogiques en ligne. La personne candidate doit également être en capacité de répondre aux grands appels à projet de recherche nationaux et européens.

Composante d'enseignement : ESIR

Directrice: Prof. Marylise Buron

Tel direction : +33 2 23 23 66 41

Email direction : marylise.buron@univ-rennes1.fr

Site internet de la composante d'enseignement : <https://esir.univ-rennes1.fr>

Recherche : Réseaux/Génie logiciel/Grandes masses de données

Descriptif détaillé des activités de recherche :

La personne recrutée rejoindra l'IRISA (Institut de recherche en informatique et systèmes aléatoires, UMR 6074), qui est aujourd'hui l'un des plus grands laboratoires de recherche français (+ de 850 personnes) dans le domaine de l'informatique et des nouvelles technologies de l'information. Structuré en sept départements scientifiques, le laboratoire constitue un pôle de recherche d'excellence avec des priorités scientifiques telles que : la bio-informatique, la sécurité des systèmes, les nouvelles architectures logicielles, la réalité virtuelle, l'analyse des masses de données et l'intelligence artificielle.

Le/La candidat.e devra avoir une solide expérience en recherche dans l'un des domaines suivants : génie logiciel (cloud, architectures web, systèmes répartis adaptatifs, ingénierie dirigée par les modèles, systèmes cyber-physiques) ; réseaux (5G, SDN, edge) ; gestion et fouille de grandes masses de données (crowd-sourcing, fouille de données).

Le/La candidat.e recruté.e s'intégrera dans une des équipes des départements D2 (Réseaux, Télécommunication et Services), D4 (Langage et Génie Logiciel), ou D7 (Gestion des Données et de la Connaissance) de l'IRISA. Une implication dans la vie du laboratoire est attendue de la part de la personne recrutée, notamment au travers la participation aux responsabilités collectives scientifiques, ainsi qu'une implication dans les initiatives locales ou de site en lien avec les activités de recherche.

Laboratoire de recherche : IRISA

Directeur : Dr. Guillaume Gravier

Responsable département D2 : Prof, Yann BUSNEL (yann.busnel@irisa.fr)

Responsable département D4 : Dr. Nicolas MARKEY (nicolas.markey@irisa.fr)

Responsable département D7 : Prof. Élisabeth FROMONT (elisa.fromont@irisa.fr)

Site internet du laboratoire : <https://www.irisa.fr>

Moyens à disposition :

Moyens matériels :

Le/La professeur.e des universités nouvellement nommé.e pourra formuler une demande d'Aide à l'Installation Scientifique (AIS), auprès de Rennes Métropole.

Moyens humains :

Le poste sur lequel vous candidatez est susceptible d'être situé dans une Zone à Régime Restrictif (ZRR) au sens de l'article R413-5-1 du code pénal. Si tel est le cas, votre nomination et/ou votre affectation ne pourront intervenir qu'après autorisation d'accès délivrée par le chef d'établissement, conformément aux dispositions de l'article 20-4 du décret 84-431 du 6 juin 1984.

Modalités de candidature : (Enregistrement puis dépôt du dossier de candidature sur l'appliquatif Galaxie)

Pièces justificatives :

Les pièces constitutives du dossier figurent dans l'arrêté du 13 février 2015 modifié relatif aux modalités générales des opérations de mutation, de détachement et de recrutement par concours des professeurs des universités, consultable à l'adresse suivante :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement_enseignants_chercheurs.htm

Pièces complémentaires pour les candidatures au titre de la mutation prioritaire ou du détachement prioritaire :

Pour les candidat.e.s à la mutation ou au détachement, séparé.e.s pour des raisons professionnelles de leur conjoint.e et souhaitant bénéficier des dispositions de l'article 9-3 du décret du 6 juin 1984, se référer au titre II de l'arrêté du 13 février 2015 modifié ci-dessus mentionné.

Dématérialisation de la candidature :

Le dossier de candidature doit être déposé sur l'appliquatif Galaxie, entre le 24 février 2022 (10h heure de Paris) et le 31 mars 2022 (16h heure de Paris).